
Adresse du comité de surveillance d Saint-Céré qui annonce la conversion de l'église en temple de la Raison et des dons patriotiques, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Adresse du comité de surveillance d Saint-Céré qui annonce la conversion de l'église en temple de la Raison et des dons patriotiques, lors de la séance du 4 floréal an II (23 avril 1794). In: Tome LXXXIX - Du 29 germinal au 13 floréal an II (18 avril au 2 mai 1794) pp. 176-177;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1971_num_89_1_27940_t1_0176_0000_12

Fichier pdf généré le 30/03/2022

Séance du 4 Floréal An II

(Mercredi 23 Avril 1794)

Présidence de LINDET

La séance s'ouvre à 11 heures.
Un membre de la commission des dépêches donne lecture des lettres et adresses suivantes.

1

Les membres de la société populaire de Boulogne, département de la Haute-Garonne, assurent la Convention nationale qu'ils sont montagnards, non-seulement par la nature, mais encore par goût et par raison, et que jamais le fédéralisme n'a souillé leur canton; ils l'informent qu'ils travaillent sans relâche à l'extraction du salpêtre destiné à exterminer les tyrans coalisés, et qu'ils ont envoyé 112 livres de charpie à l'hôpital, et 58 marcs d'argenterie, provenant de leur ci-devant église au directeur de leur district, et ils l'invitent à rester à son poste.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[Boulogne, s.d.] (2)

« Législateurs,

Nés sur les monts Pyrénées, nous sommes montagnards par la nature. Nous le sommes aussi par le goût et la raison. L'air pur de la Montagne que nous respirons depuis notre enfance, n'a jamais été infecté, par les noires et fétides vapeurs qui se sont exhalées du marais. Vainement, les crapauds de la Gironde ont-ils fait entendre leurs croassements (*sic*) dans notre cité; vainement leurs satellites, ces insectes venimeux et malfaisants nous ont-ils envoyé les pamphlets les plus atroces et les plus virulents. Nous avons été sourds, et nulle assemblée primaire fédérative n'a souillé le sol de notre canton. Fidèles à la Montagne, nous la défendrons tant qu'une goutte de sang circulera dans nos veines, et notre dernier soupir sera pour elle. Législateurs, sans-culottes, amis du peuple, restez à votre poste, déjouez les complots liberticides des scélérats qui voudraient nous replonger dans l'esclavage; que la foudre lancée du sommet de la Montagne les écrase et les fasse rentrer dans le néant d'où ils n'auraient

jamais du sortir. Reléguez à jamais dans le noir Ténare, le fanatisme et la tyrannie. Pour nous, affranchis enfin des fers de la superstition, libres des préjugés dont elle avait infecté notre enfance, nous ne reconnaissons, et nous ne reconnaitrons à l'avenir, d'autre culte que celui de la raison. Notre cy-devant curé à abdicqué ses fonctions. Nous avons envoyé au district 58 marcs d'argenterie qui servaient au culte catholique.

Nous avons envoyé aussi 112 livres de charpie à l'hôpital militaire de Toulouse. Nos femmes sont occupées à en faire d'autre, et nous, à fouiller les entrailles de la terre pour en extraire le salpêtre qui servira à exterminer les lâches satellites des tyrans coalisés contre la liberté.

Vive la République, Vive la Montagne, périsent les gouvernements ennemis de la justice et de l'humanité. »

Ch. DELLEPORTE, DASTÉ, DANTIN, BAUX, PINSON, LAFONNET, FOUBEILLE, PELLEPORT, LERRIEU, MONTOUSSÉ, ARMANTIÈRE, BART, SERRIS, CAJAN, PRIX, FASSIER, PAHU, REIJ, BOUBLE, MAG, CAJAY, LARTIGUE, PELLEPORT LA FORGUE, PELLEPORT, LABATUT, DUPUIS, GAGE, LACOSTE, TACHIN.

2

L'agent national près du district de Serres félicite, au nom de ses concitoyens, la Convention nationale sur la découverte et la punition des conspirateurs, et il l'informe que les biens des émigrés se vendent avec un tel avantage, que 7 domaines estimés 152,698 livres, ont été vendus 841,060 livres.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines (1).

3

Le comité de surveillance de Saint-Céré annonce à la Convention nationale que la ci-devant église de cette commune est convertie

(1) P.-V., XXXVI, 64. *J. Sablier*, n° 1276; *J. Matin*, n° 614; *J. Fr.*, n° 577.

(2) C 301, pl. 1077, p. 25.

(1) P.V., XXXVI, 64. Bⁱⁿ, 4 flor.; *J. Sablier*, n° 1276; *Mon.*, XX, 295; *Débats*, n° 585, p. 100. Rien dans D XVIII.

en temple de la Raison, et que l'argenterie en partira bientôt pour la monnaie; il finit par inviter la Convention nationale à rester à son poste.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[*Saint-Céré, 19 vent. II*] (2).

« Citoyens,

Le comité n'eut pas reconnu les intentions perfides de Bousquet, ministre du culte superstitieux de cette commune, qu'il s'empressât de les arrêter, et d'après les preuves éclatantes qu'il a recueillies contre lui, il l'a fait traduire à Cahors, chef-lieu du département, dans la maison de réclusion. Et si le comité de sûreté générale vous a déjà instruit de ces faits, vous êtes convaincus de la scélératesse de ces sortes d'hommes; aussi le comité vous avoue que depuis plus d'un mois, il a chassé ces charlatans de cette commune, a fait fermer le temple superstitieux, qui a été inauguré temple de la Raison, de manière que vous allez recevoir toute l'argenterie autrefois destinée à ce temple superstitieux.

Le comité ne doit pas cependant vous laisser ignorer que la lettre de Bousquet qu'il avait osé écrire à la Société populaire pour réclamer son certificat de civisme, fut vouée aux flammes par la Société en présence de laquelle elle fut brûlée; le comité a cru devoir vous faire passer l'extrait de cette cérémonie et il voit avec satisfaction que vous proscrivez pour toujours le sol de la liberté à cette engence de prêtre, et que jamais vous n'accorderez de trêve ni paix aux tyrans et à leurs satellites, et nous vous prions de rester à votre poste jusqu'à ce qu'ils seront tous exterminés. S. et F. »

RAYMOND, BEX, ROBERT, LABORIE, BESSE, RAZAY, VERCHET, ROUJET, MAUTOINAC.

[*Extrait des reg. de la Sté popul.; 7 vent. II.*]

« Présidence de Vital,

Lecture faite du procès-verbal de la dernière séance, il a été remis sur le bureau, une lettre d'Etienne Bousquet, ci-devant ministre du culte catholique dans cette commune, et conduit en réclusion dans le chef-lieu du département, à raison des propos inciviques et contre-révolutionnaires qu'il avait tenus et dont il est tenu compte dans le procès-verbal des dénoncées faites au comité de surveillance; un secrétaire en a donné lecture. Bousquet voulait dans cette lettre se justifier des inculpations dirigées contre lui par un étalage pompeux de sa conduite soi-disant civique, et il appelait à son secours la protection de la Société. Après cette lecture, l'assemblée consternée, gardait un morne silence, lorsqu'un membre ayant obtenu la parole, a demandé que cette lettre fut prise en considération et que par humanité il lui fut répondu; alors un mouvement d'indignation s'est élevé dans l'assemblée; chacun à l'envie voulait prendre la parole, la séance a été un instant tumultueuse; le président fut couvert, et le calme ayant enfin été rétabli, il a été

arrêté d'après les différentes motions qui ont été faites, que la lettre de Bousquet serait brûlée, et de suite elle a été livrée aux flammes au vu de toute l'assemblée et au milieu des applaudissements; un membre a ensuite demandé et la société a arrêté qu'extrait du présent procès-verbal serait envoyé en réponse au dit Etienne Bousquet. »

P.c.c. : BEX (*présid.*), POULHAC, MIRAMON, SOULHAC (*secrét.*).

4

La société populaire et régénérée de Murat, département du Cantal, assure la Convention nationale de sa soumission la plus entière à ses décrets et applaudit aux mesures de sûreté prises par les comités de salut public et de sûreté générale.

Mention honorable et insertion au bulletin (1).

[*Murat, s.d.*]

« Citoyens représentants,

De vrais républicains seraient coupables s'ils gardaient le silence sur les événements qui viennent de se passer autour de vous; s'ils ne vous témoignaient pas, et aux comités de sûreté générale et de salut public toute la satisfaction qu'ils ont éprouvée en apprenant la découverte des conjurations horribles qui avaient commencé d'éclater et la punition prompte des conjurés; s'ils ne vous témoignaient pas, en cette occasion, tout l'attachement qu'ils vous ont voué, et s'ils ne vous assuraient pas de la soumission la plus entière à vos décrets et à toutes les mesures de sûreté que vous croyez devoir prendre pour l'établissement de la République une et indivisible.

Des hommes pris parmi le peuple, des hommes que le peuple avait comblé de ses faveurs, en qui vous aviez mis votre confiance, des hommes que le peuple avait cru républicains, jusqu'au moment où la hache vengeresse les a fait rentrer dans le néant, avaient osé former dans Paris, une conspiration contre le peuple et contre ses représentants, ils voulaient rétablir la tyrannie et dissoudre la Représentation Nationale! les lâches, ils pouvaient faire beaucoup de mal; mais que leurs pareils, s'il en existe encore, que ceux qui pourraient nourrir dans leur cœur, de pareils projets, apprennent que ce n'est pas tel ou tel individu, que ce n'est pas tel ou tel département, qui veut la révolution, que ce sont tous les départements, que c'est le peuple français qui veut la révolution et la République une et indivisible, et que quelques services que lui aient rendus des individus quels qu'ils soient, le peuple est là pour les immoler s'il s'aperçoit qu'ils trahissent ses intérêts.

Il n'en est pas de notre révolution comme de celles qui ont affligé l'univers à différentes époques; elle n'est point faite pour élever au faite des grands, un individu, une famille, une caste particulière; elle est faite pour l'intérêt du peuple, elle est faite pour rétablir les

(1) P.-V., XXXVI, 65.

(2) C 303, pl. 1100, p. 33, 34.

(1) P.-V., XXXVI, 65. *J. Fr.*, n° 577.